

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 13 avril 2015

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le procès verbal de la précédente réunion, aborde l'ordre du jour et accepte d'y ajouter deux points : la répartition de versement FPIC (Fonds de péréquation des ressources communales) et participation au groupement de commandes organisé par le SDEG pour l'achat de l'électricité).

I. TAUX D'IMPOSITION

Les taux d'imposition sont maintenus tels que fixés en 2014 :

Taxe d'habitation : 12,63 %

Taxe foncière (bâti) : 17,91 %

Taxe foncière (non bâti) : 59,51 %

CFE (Contribution Foncière des Entreprises) : 19,35 %.

Il est à noter cependant que l'Etat a fixé une revalorisation des bases d'imposition. Une incidence sur les conditions payées par chacun est donc à prévoir.

II. BUDGET PRIMITIF COMMUNE & ASSAINISSEMENT

Les principaux investissements pour 2015 sont les suivants :

- Acquisition de matériel : 15 000 € → lame de déneigement, tablettes (écoles), matériel informatique (serveur Mairie, divers...).

- Travaux de bâtiments : 82 600 € → mise aux normes (électricité et gaz) des bâtiments communaux, désamiantage et réfection toiture médiathèque, réfection toiture église de Grenord (et réparation du clocher), remplacement des stores à l'accueil de loisirs, études extension Maison Petite Enfance.

- Travaux voirie : 17 000 € → FDAC, réfection chemins communaux, divers.

Les différents budgets pour 2015 s'équilibrent ainsi :

- COMMUNE : 2 065 191 (fonctionnement)
393 803 (investissement)

- ASSAINISSEMENT : 116 424 € (exploitation)
128 161,65 € (investissement).

L'équilibre de ces budgets est obtenu sans réaliser d'emprunts et sans augmenter les taxes.

Les travaux envisagés ont fait l'objet de demandes de subvention :

- toiture Médiathèque : DETR (35 %), Conseil Général (15 %),

- store ALSH : FRIL (Fonds Régional d'Intervention Locale) → 1 900 €,

- église Grenord : fonds parlementaires (15 %), Conseil Général (15 %),

- projet d'extension Maison Petite Enfance (afin de se conformer à la réglementation en imposant de fournir les repas et les couches en 2016) : 80 % (CAF).

Toutefois, la baisse des dotations de l'Etat occasionne une perte de près de 65 000 € de recettes en 2015. Afin de maintenir la qualité des services à la population chabanoise, la revalorisation des tarifs est envisagée dès la rentrée de septembre. Elle concernera le restaurant scolaire, l'accueil de loisirs et la garderie périscolaire. En effet, ces derniers n'ont pas suivi le coût de la vie et demeurent trop éloignés de la réalité locale.

III. REPARTITION DU VERSEMENT DU FPIC (FONDS DE REPARTITION DES RESSOURCES COMMUNALES)

Le Conseil Municipal décide que l'intégralité du versement en provenance du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales bénéficiera à la Communauté de Communes de Haute Charente.

IV. TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS - ETE

Les tarifs 2015 pour les séjours d'été de l'ALSH sont fixés comme suit :

		Enfants Commune de Chabonais	Enfants hors Commune
TARIF 1	QF > 580	10,88 €	11,88 €
TARIF 2	QF de 534 à 580	9,88 €	
TARIF 3	QF de 458 à 533	8,88 €	
TARIF 4	QF de 0 à 457	7,88 €	

Participation Commune de CHABANAIS :

Tarif 1 : 1 €/jour

Tarif 2 : 2 €/jour

Tarif 3 : 3 €/jour

Tarif 4 : 4 €/jour

SEJOUR GLISS'

		Enfants Commune de Chabonais+ Communes associées	Enfants hors Commune
TARIF 1	QF > 580	149,20 €	154,20 €
TARIF 2	QF de 534 à 580	144,20 €	
TARIF 3	QF de 458 à 533	139,20 €	
TARIF 4	QF de 0 à 457	134,20 €	

Participation Commune de CHABANAIS (pour les 4 jours du séjour) :

Tarif 1 : 5 €

Tarif 2 : 10 €

Tarif 3 : 15 €

Tarif 4 : 20 €

SEJOUR CAMP UZERCHE (11-14 ans)

		Enfants Commune de Chabonais+ Communes associées	Enfants hors Commune
TARIF 1	QF > 580	163 €	173 €
TARIF 2	QF de 534 à 580	158 €	
TARIF 3	QF de 458 à 533	153 €	
TARIF 4	QF de 0 à 457	148 €	

Participation Commune de CHABANAIS :

Tarif 1 : 10 €

Tarif 2 : 15 €

Tarif 3 : 20 €

Tarif 4 : 25 €

V. TARIFS SERVICES MUNICIPAUX

Après discussion, il a été décidé de modifier pour le 1^{er} septembre 2015, les tarifs suivants :

- restaurant scolaire : le prix du repas enfant est fixé au 1^{er} septembre à 2,25 € le repas.

VI. PAIEMENT FRAIS DE RESILIATION CONTRAT DE FOURNITURE DE GAZ NATUREL (GYMNASE ET PISCINE)

Lors de la prise de compétences du gymnase et de la piscine par la Communauté de Communes de Haute Charente, les deux contrats gaz ont été résiliés involontairement par la Communauté de Communes de Haute Charente lorsque celle-ci a souhaité signer des contrats avec GDF.

De ce fait, TOTAL demande à la Commune de régler des frais de résiliation. Après avoir pris l'attache de l'AMF et de Jérôme LAMBERT, député de la Charente, la Commune décide de régler les frais de résiliation et de mettre fin au contentieux.

VII. CONVENTION SDEG

Est acceptée la convention à passer avec le SDEG pour adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique.

AFFAIRES DIVERSES

- Une discussion sur les tarifs se poursuivra au cours du prochain Conseil. Il sera également question de revaloriser les tarifs de l'Accueil de Loisirs et de la garderie périscolaire, ceux-ci n'ayant subi de revalorisation depuis 2008.

- Une visite des bâtiments communaux est programmée le 26 mai 2015 à 18h.